



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La rectrice de l'académie de Dijon

- VU la loi n° 83.634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,
- VU le code de l'Éducation – partie réglementaire – livre IX, titre 1^{er}, chapitre IV : dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignement privés,
- VU le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré,
- VU le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés,
- VU le décret n° 80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive,
- VU le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles,
- VU le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel,
- VU l'arrêté du 05 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire,
- VU l'arrêté rectoral du 29 octobre 2021 fixant les dates et les modalités d'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, session 2021/2022,

ARRÊTE

Article 1 : le jury de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, organisé dans l'académie de Dijon au titre de l'année 2021/2022, est composé comme suit :

Président

M. AUBER Vincent, IA-DASEN, DSDEN de l'Yonne, Auxerre

Vice-présidente

Mme DUCREUX Laurence, IENIO, DSDEN de la Nièvre, Nevers

Membres du jury

Mme BARBE Emmanuelle, chargée de mission LNC, lycée Pontus de Tyard, Chalon-sur-Saône
M. BOLLOTTE Daniel, IENIO, DSDEN de la Côte d'Or, Dijon

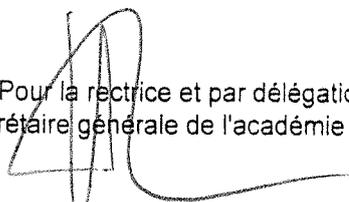
2G rue général Delaborde
BP 81 321
21019 Dijon cedex
03.80 44.85.67
Ca.dec3@ac-dijon.fr

M. CANIVET José, IA -IPR STI, rectorat de Dijon
M. CUCHEVAL Franck, personnel de direction, lycée Chevalier d'Eon, Tonnerre
Mme DESBROSSES Carole, coordonnatrice académique de la MLDS (certifiée CPIF), rectorat de Dijon
Mme GUILLOT Carole, coordonnatrice MLDS, lycée les Marcs d'Or, Dijon
M. HEYTE Rémy, personnel de direction, lycée des Marcs d'Or, Dijon
Mme MORIN Emilie, personnel de direction, lycée Gabriel Voisin, Tournus
Mme MOURRAL Catherine, personnel de direction, lycée Hilaire de Chardonnet, Chalon-sur-Saône
M ; PERRIER Gérard, personnel de direction, lycée Alain Colas, Nevers
M. POIRIÉ Bernard, personnel de direction, lycée Lamartine, Mâcon
Mme ROGER Sandrine, coordonnatrice départementale de la MLDS de Côte d'Or, lycée Antoine, Chenôve
Mme ROUGEREZ Odile, coordonnatrice MLDS au lycée Vauban, Auxerre
Mme ZERBINI Karine, coordonnatrice MLDS, lycée Hilaire de Chardonnet, Chalon-sur-Saône

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 03/01/2022

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon



Caroline VAYROU